



L'an deux mille vingt-deux le mercredi quatorze décembre à quatorze heures, les membres du conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de la Communauté de Communes de Chinon Vienne et Loire (CC CVL) se sont réunis à la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire située 32 rue Marcel Vignaud 37500 CHINON (salle des commissions).

**DATE DE LA CONVOCATION : 07 DÉCEMBRE 2022**

**PRÉSENTS :**

MME. G. HAILLOT-ENSARGUET – M. S.PINAUD – M. D.GODOY – MME. C.LAMBERT – MME. F.HENRY – M. M.PAVY – MME. F.ROUX – MME. D.TIJOU – M. J.LAMARCQ – MME. B.BACHET – M. R.GUÉRIN – MME. C.FROLA

**ABSENCES OU REPRÉSENTATIONS :**

M. J.L.DUPONT a donné pouvoir à MME C.LAMBERT  
MME. C.MARCHAL excusée  
MME. L.VUILLERMOZ absente  
M. J.BROSSARD a donné pouvoir à MME D.TIJOU  
M. A.DUBOIS démissionnaire  
M. M. C.HOUVENAGHEL a donné pouvoir à MME B.BACHET  
M. P.RALLE excusé

**PRÉSIDENTE DE SÉANCE : MME. G. HAILLOT-ENSARGUET**

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. J.LAMARCQ**

Nombre de membres en exercice : 18	Nombre de votes POUR : 15
Nombre de membres démissionnaires : 1	Nombre de votes CONTRE : 0
Nombre de membres présents : 12	Nombre d'ABSTENTIONS : 0
Nombre de pouvoirs : 3	Nombre de NON VOTANTS : 0

**PRÉSENTATION :**

Le CIAS a été labellisé Point Conseil Budget en décembre 2020 et ce label se termine par voie de conventionnement fin 2022.

Pour rappel, la finalité des PCB est la prévention des difficultés financières conduisant aux situations de mal endettement et de surendettement ou à leur réitération. Si les PCB contribuent à améliorer l'inclusion sociale et économique en évitant et en traitant des difficultés ayant un impact financier, ils sont plus largement au service de l'ensemble de la population et non uniquement des personnes en situation de pauvreté. Les PCB doivent agir efficacement pour aider les personnes à retrouver une situation stable, des pratiques budgétaires soutenables au regard des ressources et des moyens convenables d'existence. Les services qu'ils rendent sont gratuits pour le public.

Les missions qui ont été réalisées sont les suivantes :

- Repérer les situations de fragilité budgétaire et détecter le plus en amont possible des publics touchés par des difficultés pouvant avoir un impact financier ;
- Mettre en place un accueil non stigmatisant qui favorise l'accessibilité au plus grand nombre, notamment par le biais d'un accueil dématérialisé et d'actions hors-les-murs ;
- Offrir un conseil ou une orientation de manière personnalisée, gratuite et confidentielle, à toute personne qui le sollicite pour des questions relatives à la gestion de leur budget (y compris des personnes qui ne sont pas en situation de précarité) ;
- Réaliser un diagnostic complet de la situation avec la personne et formuler une (des) préconisation(s) dans une approche :

**RENOUVELLEMENT DU LABEL  
POINT CONSEIL BUDGET  
AU CIAS**  
(Page n° 2 / 2)

- de maîtrise du budget,
  - et/ou d'orientation vers des partenaires du territoire, notamment dans une démarche d'ouverture de droits ou d'accès à des aides,
  - et/ou d'un accompagnement dans le cadre d'une procédure de surendettement,
  - et/ou d'intervention éventuelle auprès des créanciers.
- Accompagner les personnes en difficultés financières, et le cas échéant les personnes surendettées pendant et après la procédure de surendettement, pour les aider à stabiliser leur budget au cours des mois suivants ;
  - Informer et conseiller le public en matière de gestion budgétaire et financière, notamment en organisant des sessions collectives de sensibilisation et d'accompagnement (ces sessions peuvent être organisées en interne ou externalisées).

Afin de poursuivre cette mission confiée dans le cadre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, il est proposé aux membres du conseil d'administration de demander le renouvellement du label PCB à compter de 2023 pour 3 ans.

**Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **d'AUTORISER** le CIAS à répondre au formulaire de demande de renouvellement de ce label PCB à compter de 2023 pour 3 ans
- **d'AUTORISER** M. le Président ou la Vice-Présidente du CIAS à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Pour copie conforme  
Pour le Président et par délégation de signature,  
Le Président du CIAS,  
Jean-Luc DUPONT.

Certifié exécutoire, compte tenu :  
-de la publication le 23 décembre 2022  
-de la transmission en sous-préfecture le 23 décembre 2022  
Le Président du CIAS,  
Jean-Luc DUPONT.

